



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
ÎLE-DE-FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE



SOMMAIRE



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Directeur de publication : Gaël Legros, CNPF

Rédaction : Alain Colinot, CNPF

Maquettage : Léa Boubet, CNPF

Photos 1^{ère} et 4^{ème} de couverture : Léa Boubet © CNPF

Impression : Groupe inprimis - Prévost offset - BBV-Rotoprim

Imprimé sur papier PEFC - Avril 2021

5

.: L'ÉDITO

6

.: L'ESSENCE DU CRPF

LES MISSIONS & LE TERRITOIRE DU
CRPF

8

ÉLUS & AGENTS AU SERVICE DES
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

10

- Équipe administrative et technique
- Renouvellement du bureau
- Conseil de Centre
- Organigramme du CRPF

FINANCEMENTS & ACTIVITÉS DÉDIÉS À
L'ESSENTIEL

12

- Aspects budgétaires
- Répartition du temps de travail

14

.: AXE 1 - AMÉLIORER LA
GESTION DURABLE EN
FORÊT PRIVÉEDÉVELOPPER LES DOCUMENTS DE
GESTION DURABLE

16

- SRGS
- PSG
- CBPS
- RTG
- Demandes de coupes

AGIR POUR LE GROUPEMENT
FORESTIER

19

- GIEEF
- Restructuration foncière & desserte forestière

20

.: AXE 2 - PRÉSERVER,
INNOVER, ACQUÉRIR
DES CONNAISSANCESRECHERCHER & DÉVELOPPER DES OUTILS
& DES MÉTHODES POUR CONSTRUIRE LA
FORÊT DE DEMAIN

22

- Les projets en cours & nouveaux projets
- Expérimentation forestière
- Santé des forêts

26

.: AXE 3 - TRANSMETTRE,
COMMUNIQUER,
S'ADAPTERINFORMER, FORMER & CONSEILLER LES
PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

28

- Réunions de vulgarisation
- Formations FOGÉFOR
- Appui technique individuel
- Revue Notre Forêt
- Newsletter Nouvelles de nos forêts
- Site web du CRPF
- Laforetbouge.fr
- Enseignement forestier

32

.: ENVIRONNEMENT &
TERRITOIREAMÉLIORER LA QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE DES
TERRITOIRES

34

- SRGS & environnement
- Plans d'actions environnementaux
- Territoire & urbanisme

NATURA 2000 SOLOGNE

36

DU PEUPLIER POUR L'AVENIR

37

FORÊT, GIBIER & CHASSE

38

FILIERE FORÊT-BOIS

39

LE MOT DU PRÉSIDENT & DU DIRECTEUR



DANS UNE ANNÉE 2020 MOUVEMENTÉE : CAP MAINTENU & OBJECTIFS ATTEINTS...



Comme pour beaucoup de nos concitoyens, 2020 a été une année très particulière pour notre CRPF, et ce pour une double raison.

D'une part, alors que nombre d'entreprises, de commerces, d'institutions culturelles, ont dû restreindre drastiquement leur activité pour aider à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19, notre Établissement a su faire preuve d'agilité et de dynamisme pour maintenir son cap. L'utilisation de nouveaux outils de communication a permis de mettre en place efficacement le télétravail dès mars, et ouvre de nouvelles perspectives pour déployer nos activités. La lecture attentive des pages qui suivent vous le démontrera : les objectifs sont atteints ! Jugez plutôt :

- hausse des agréments des PSG, maintien d'un conseil de qualité auprès des propriétaires forestiers, poursuite d'une surveillance sanitaire de proximité ;
- effort important des équipes, tant au niveau national que local, dans la rédaction des SRGS et des fiches essences associées ;
- avancement déterminant du dossier immobilier, pour une conclusion en 2021 ;
- forte implication du CRPF, aux côtés de multiples partenaires, dans des projets permettant de développer des méthodes pour la forêt de demain : renouvellement des peuplements, adaptation au réchauffement climatique, recherche de l'équilibre forêt-gibier, prise en compte des enjeux environnementaux, accompagnement des usages du bois, promotion de la filière.

La fin de l'année a par ailleurs été marquée par une bonne surprise pour tous les forestiers avec l'affectation, au titre du plan de relance, d'une enveloppe de 200 M€ à la filière forêt-bois, dont 150 M€ dédiés au renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique !

D'autre part, 2020 a vu aussi le renouvellement de l'équipe dirigeante du CRPF :

- Etienne de MAGNITOT, Président depuis septembre 2014, toujours membre du bureau du CRPF, a passé la main à Jean-Pierre PIGANIOL, élu en juillet 2020, et désormais membre du bureau national du CNPF depuis septembre ;
- Xavier PESME, Directeur « historique » (depuis 2001, après avoir été Directeur-adjoint dès 1988), a été promu Directeur-Général adjoint du CNPF, et a passé le relais à Gaël LEGROS en avril.

Qu'Etienne de MAGNITOT et Xavier PESME soient largement remerciés pour les résultats présentés ici pour lesquels nous leur sommes redevables !

2021 s'annonce déjà comme une année tout aussi bouillonnante et passionnante, avec de nombreux chantiers initiés avec succès dès 2020, qu'il conviendra de faire aboutir, au nombre desquels la validation de nos SRGS et le déménagement dans nos nouveaux locaux. Nous initierons également une promotion renforcée du rôle de notre Établissement au service de la forêt et des forestiers privés, encore trop souvent méconnu !

Le Président du CRPF, Jean-Pierre PIGANIOL,

Le Directeur du CRPF, Gaël LEGROS,

.. : L'ESSENCE DU CRPF : ..



8

LES MISSIONS & LE TERRITOIRE DU CRPF

10

ÉLUS & AGENTS AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- Équipe administrative et technique 10
- Renouvellement du bureau 10
- Conseil de Centre 10
- Organigramme du CRPF 11

12

FINANCEMENTS & ACTIVITÉS DÉDIÉS À L'ESSENTIEL

- Aspects budgétaires 12
- Répartition du temps de travail 13

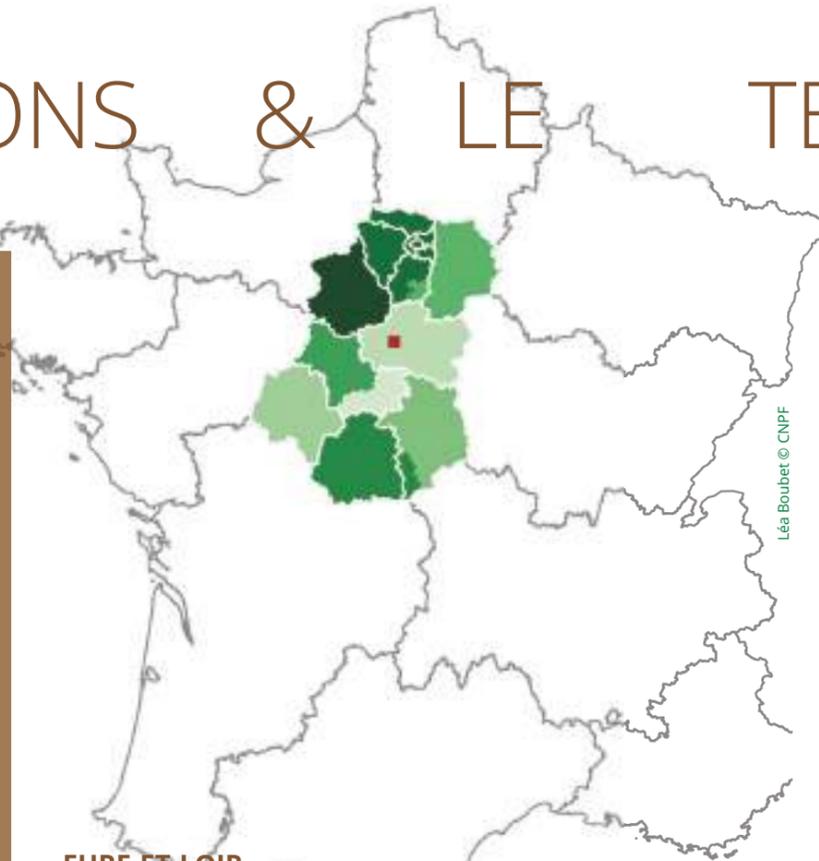
LES MISSIONS & LE TERRITOIRE DU CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire (CRPF) est une des délégations territoriales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public chargé de l'encadrement et du **développement de la gestion forestière durable en forêt privée**.

Les missions principales du CRPF sont :

- d'améliorer la **gestion durable** des forêts privées, notamment par l'agrément des Documents de Gestion Durable (DGD) ;
- de contribuer à la Recherche-Développement-Innovation (RDI) afin de constamment **adapter les pratiques sylvicoles** aux contextes silvo-pédo-climatiques de nos régions ;
- de **vulgariser les techniques forestières** par la sensibilisation et la formation des propriétaires aux bonnes pratiques sylvicoles ;
- d'inciter à la **mobilisation du bois** et à la **préservation de la biodiversité** ;
- de participer à la **protection de l'Environnement**, la **surveillance sanitaire** des forêts, ainsi qu'à la recherche de **l'équilibre silvo-cynégétique** ;
- de promouvoir la place et le **rôle de la forêt privée** dans les territoires.

Le CRPF incite également au développement de la **certification forestière** et participe aux actions de la **filière forêt-bois**, notamment dans ses relations étroites avec les interprofessions Fibois Ile-de-France et Fibois Centre-Val de Loire.



Un territoire forestier bi-régional représenté par des conseillers élus du CRPF

EURE-ET-LOIR

- Dominique ROUZIES (Bureau)
- Antoine de GOUVION SAINT CYR (Suppléant)

LOIR-ET-CHER

- Charles-Antoine de VIBRAYE (Bureau)
- Marie-Thérèse FLEURY (Titulaire)
- Xavier de BODINAT (Titulaire)
- Guillaume de la Roche Aymon (Suppléant)
- Bertrand de BOISSIEU (Suppléant)
- François d'ESPINAY SAINT LUC (Suppléant)
- Bernard de CRESPIN de BILLY (Suppléant)

INDRE-ET-LOIRE

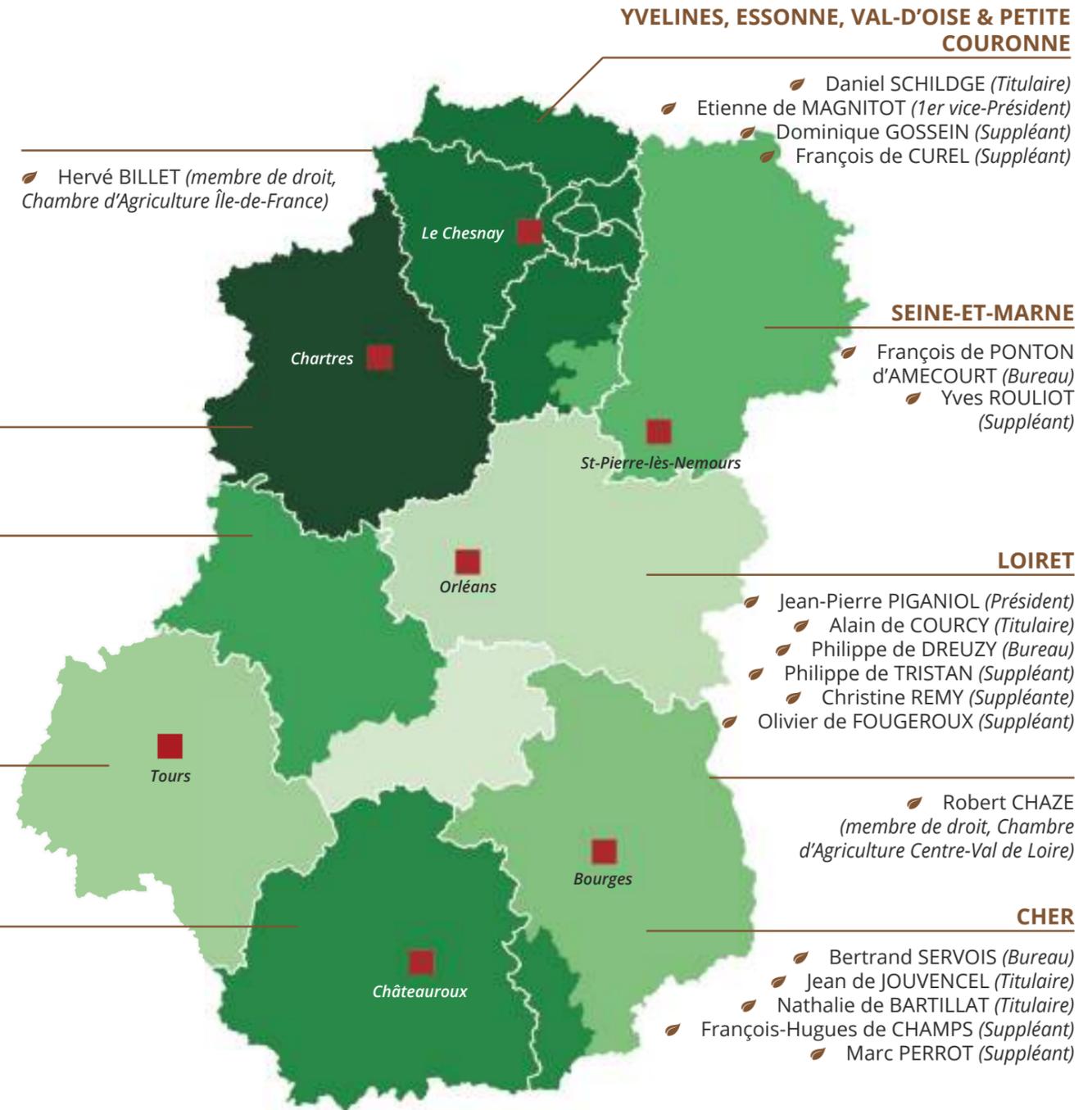
- Antoine REILLE (Bureau)
- Xavier du FONTENIOUX (Titulaire)
- François de CHENERILLES (Suppléant)
- Nicolas VEAUUVY (Suppléant)

INDRE

- Laurence de GRESSOT (Bureau)
- Jean PAUTE (Suppléant)

LÉGENDE SECTEURS

- Sologne du Loir-et-Cher
- Loiret
- Indre-et-Loire
- Cher
- Seine-et-Marne et Gâtinais
- Loir-et-Cher nord et Sologne ouest
- Yvelines, Val-d'Oise, Essonne
- Eure-et-Loir
- Implantations CRPF



YVELINES, ESSONNE, VAL-D'OISE & PETITE COURONNE

- Daniel SCHILDGE (Titulaire)
- Etienne de MAGNITOT (1er vice-Président)
- Dominique GOSSEIN (Suppléant)
- François de CUREL (Suppléant)

SEINE-ET-MARNE

- François de PONTON d'AMECOURT (Bureau)
- Yves ROULIOT (Suppléant)

LOIRET

- Jean-Pierre PIGANIOL (Président)
- Alain de COURCY (Titulaire)
- Philippe de DREUZY (Bureau)
- Philippe de TRISTAN (Suppléant)
- Christine REMY (Suppléante)
- Olivier de FOUGEROUX (Suppléant)

- Robert CHAZE (membre de droit, Chambre d'Agriculture Centre-Val de Loire)

CHER

- Bertrand SERVOIS (Bureau)
- Jean de JOUVENCEL (Titulaire)
- Nathalie de BARTILLAT (Titulaire)
- François-Hugues de CHAMPS (Suppléant)
- Marc PERROT (Suppléant)

Un siège à Orléans et 6 antennes départementales pour les 9 secteurs d'intervention du CRPF

.. : ÉLUS & AGENTS AU SERVICE

Les élus du CRPF orientent les actions de l'établissement, le représentent dans les instances professionnelles (Commissions Régionales de la Forêt et du Bois, Interprofessions Fibois, Agences Régionales de la Biodiversité, Commissions « Plans de chasse »...) statuent sur l'agrément des SRGS et DGD.

Equipe administrative & technique Conseil de Centre

Elle se compose de 23 agents CRPF (3 basés en Île-de-France et 20 en Centre-Val de Loire) :

- directeur et directeur-adjoint ;
- 4 agents administratifs (budget, RH, suivi des DGD, gestion des conventions, secrétariat...);
- 6 ingénieurs et chargés de mission (coordination DGD, formation, communication, environnement et Natura 2000, animation Île-de-France);
- 10 techniciens territoriaux ou thématiques, répartis dans tous les départements des 2 régions ;
- 1 CDD « Du peuplier pour l'avenir ».

Malgré la crise covid-19, toutes les réunions d'équipe programmées ont été maintenues. Des visio-conférences hebdomadaires ont été mises en place durant les périodes de confinement pour maintenir les contacts et la cohésion d'équipe.

Renouvellement du bureau

Le conseil de Centre du 19 juin 2020 a renouvelé son bureau comme suit :

- Président : Jean-Pierre Piganiol, propriétaire dans le Loiret ;
- 1er vice-président : Etienne de Magnitot, propriétaire dans le Val d'Oise ;
- Vice-président : Philippe de Dreuzy, propriétaire dans le Loiret ;
- Vice-président : Laurence de Gressot, propriétaire dans l'Indre ;
- Vice-président : Dominique Rouzies, propriétaire en Eure-et-Loir ;
- Vice-président : Antoine Reille, propriétaire à en Indre-et-Loire ;
- Vice-président : François de Ponton d'Amécourt, propriétaire en Seine-et-Marne ;
- Vice-président : Bertrand Servois, propriétaire dans le Cher ;
- Vice-président : Charles-Antoine de Vibraye, propriétaire dans le Loir-et-Cher.

Malgré les contraintes covid-19, il s'est tenu quatre fois en 2020 :

- Le 27 mars, par consultation et vote électroniques : agrément des documents de gestion durable (DGD) et approbation du compte-rendu d'activités 2019 ;
- Le 19 juin, en formule mixte alliant visioconférence et présentiel : agrément des DGD, élection du nouveau président et renouvellement du bureau et élection des représentants du CRPF (Jérôme Rosa, technicien « Changement climatique et expérimentation » devient titulaire en remplacement d'Antoine de Lauriston, ingénieur « FOGEFOR » et « Equilibre sylvo-cynégétique » ; Bruno Jacquet, technicien du secteur Indre, est reconduit en tant que suppléant) ;
- Le 28 septembre, en formule mixte : agrément des DGD, désignation des représentants du CRPF dans les commissions, point sur les activités de développement forestier et de formation, états d'avancement des dossiers « Immobilier » et « SRGS » ;
- Le 4 décembre, en présentiel à Orléans : agrément des DGD, point sur les dossiers « Immobilier », « Budget », « Plan de relance », « Chasse » et « SRGS ».

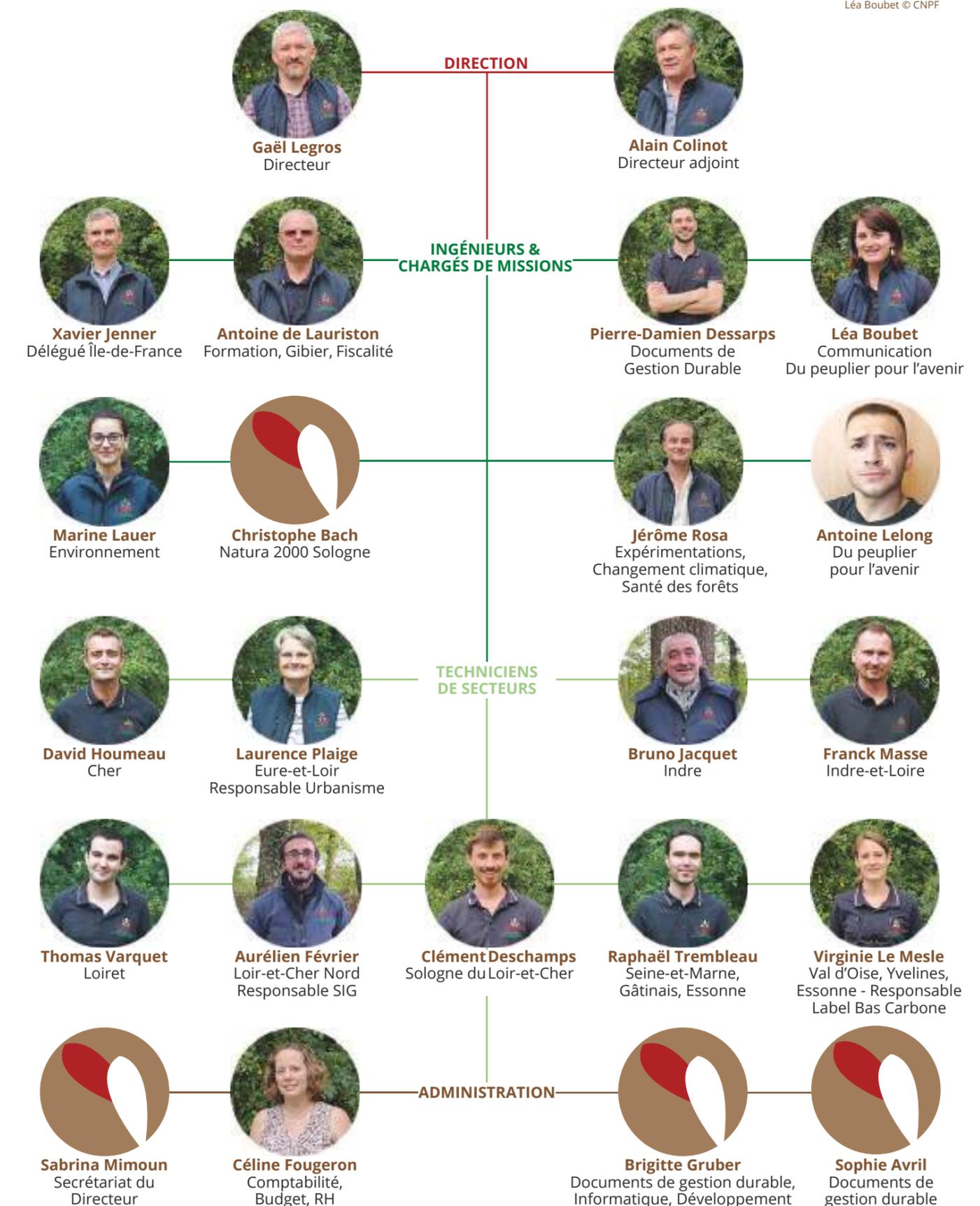
Le recours au vote électronique a été utilisé conformément aux dispositions des articles R.321-13 et R.321-82 du Code forestier.

En marge des conseils de centre, plusieurs membres du bureau du CRPF et de l'Union régionale des Syndicats ont accueilli sur le terrain Monsieur Bruno Locqueville, directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire, entouré de ses principaux collaborateurs forestiers, pour une présentation mutuelle, le 14 février 2020.

DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Organigramme des agents du CRPF

Léa Boubet © CNPF



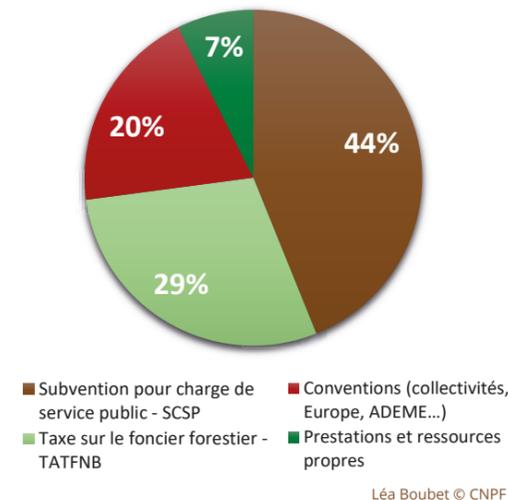
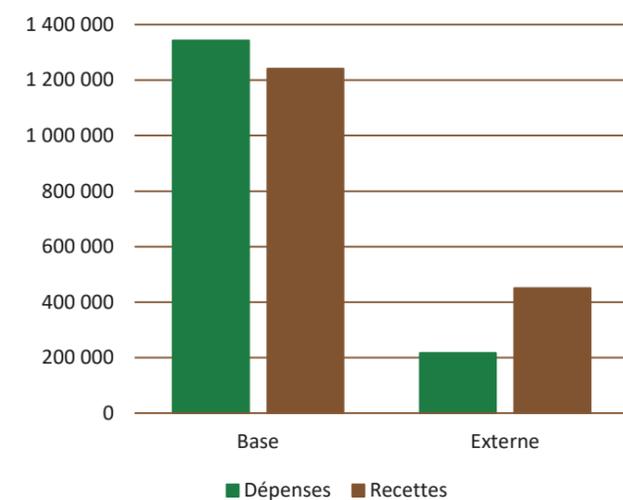
Aspects budgétaires

Le résultat 2020 est excédentaire de 21,5 k€. Il était déficitaire depuis 2015 (-80 k€ en 2019, -44k€ en 2018). Les dépenses 2020 se sont élevées à 1 588,5 k€ (-9,5% par rapport à 2019), 82 % concernent les charges de personnels.

Les recettes se sont élevées à 1 610 k€ (-4% par rapport à 2019), dont 73% proviennent des ressources de base du CRPF : SCSP (subvention pour charge de service public) et TATFNB (taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti).

La répartition des dépenses et recettes par grandes catégories souligne l'importance de l'implication du CRPF dans des **projets conventionnés** avec divers partenaires (Etat, collectivités, organismes de recherche, structures privées), à la fois pour déployer les missions assignées au CNPF par le Code Forestier, mais aussi pour équilibrer un budget dont les ressources de bases ne couvrent pas entièrement les besoins propres (personnel + fonctionnement).

Répartition budget de base & externe Recettes du CRPF en 2020



Léa Boubet © CNPF

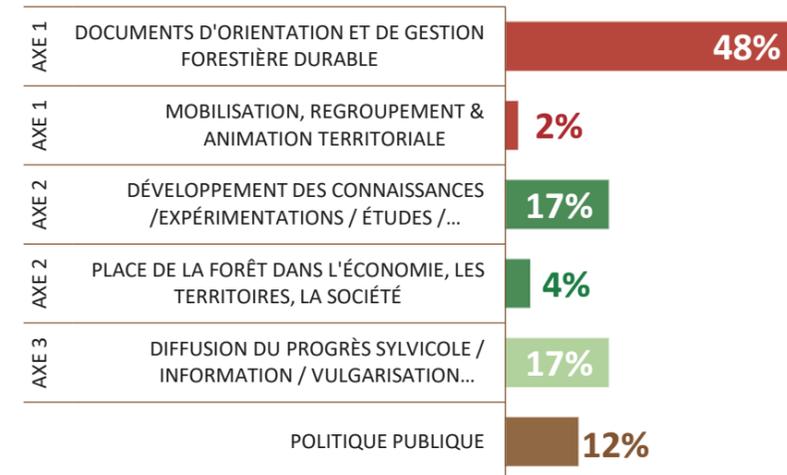
Répartition du temps de travail

En 2020, près de 50% du temps de travail technique a été consacré à l'instruction et à l'agrément des **documents de gestion forestière durable**, ainsi qu'à la rédaction des **SRGS** (pour une proportion évaluée à 4% de l'ensemble DGD).

Vient ensuite le temps consacré au **développement forestier** au sens large à hauteur de 34%, se répartissant à part égale entre le pôle « Expérimentation / Etudes et recherches » (17%) et le pôle « Information / Vulgarisation / Formation » (17%).

La mise en œuvre des **politiques publiques** (urbanisme, réglementations environnementales, ruralité...) a représenté, quant à elle 12% du temps d'activités.

Le temps restant (6%) se répartit entre l'**animation territoriale** (desserte, foncier, chartes forestières de territoire...) et la coordination avec la **filière forêt-bois** (Fibois, carbone, suivi du prix des bois...).



Léa Boubet © CNPF

. : AXE 1 - AMÉLIORER LA GESTION DURABLE EN FORÊT PRIVÉE



Sylvain Gaudin © CNPF

16

DÉVELOPPER LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

- SRGS 16
- PSG 17
- CBPS 18
- RTG 18
- Évolution des surfaces sous DGD 18
- Demandes de coupes 18

19

AGIR POUR LE REGROUPEMENT FORESTIER

- GIEEF 19
- Restructuration foncière & desserte forestière 19

Schémas régionaux de gestion sylvicoles (SRGS)

Rédigés par le CRPF, les schémas régionaux de gestion sylvicoles sont des documents-cadres auxquels doivent se conformer tous les documents de gestion durable des forêts privées. Leur rénovation a débuté en 2019 et doit s'achever en 2021.

Ce travail de rénovation a fortement avancé en 2020 :

- 🍃 installation d'un comité de pilotage constitué d'élus et de personnels du CRPF représentatifs de nos deux régions ;
- 🍃 rédaction de la première partie du SRGS (*Diagnostic des aptitudes forestières*) pour chacune des deux régions et consultation des partenaires sur cette première partie ;
- 🍃 concertation technique interne préalable à la rédaction de la seconde partie des SRGS (*Objectifs et méthodes de gestion*) ;
- 🍃 lancement de l'analyse environnementale (AE) obligatoire attachée à la rénovation des SRGS (réunions des 22 juin et 16 décembre 2020 avec le bureau d'étude chargé de l'AE) ;
- 🍃 présentation de la démarche et du calendrier à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Centre-Val de Loire le 8 décembre 2020.

À noter la forte implication du CRPF au niveau national, dans la rédaction des **fiches-essences** complémentaires aux SRGS à des fins de vulgarisation. Certains des groupes de travail nationaux installés pour la rédaction de ces fiches sont pilotés par les techniciens de notre CRPF (*fiches Pin laricio, chênes, peupliers...*).



Plans simples de Gestion (PSG)

Le PSG constitue l'outil principal d'amélioration et de garantie de gestion forestière durable de la forêt privée. Son impact économique et sociétal est important, le taux de prélèvement étant de plus 60% dans les forêts dotées d'un PSG, contre seulement 35% dans les forêts sans PSG. Notre CRPF est le **deuxième de France** (après la grande région Nouvelle Aquitaine) en ce qui concerne le **nombre et la surface des PSG agréés**.

Fait à souligner, malgré la crise COVID, **les agréments ont progressé de + 20% en 2020** (415 agréments contre 347 en 2019). Ceci pourrait être dû, d'une part au changement de décennie qui correspond traditionnellement à une vague de renouvellement importante ; d'autre part au recentrage de l'activité des gestionnaires sur les PSG pendant les périodes de confinement, ainsi qu'aux relances effectuées par les DDT dans certains départements.

En Île-de-France (source : du 29 janvier 2021) :

- 🍃 **571 propriétés** sont dotées d'un **PSG obligatoire** agréé (ancien et nouveau seuil) pour **59 780 ha** ; soit **78% des surfaces** concernées ;
- 🍃 **102 propriétés** sont dotées d'un **PSG volontaire** agréé pour **1 774 ha** ; soit une progression de 5% par rapport à 2019 (en nombre) ;
- 🍃 **43 PSG ont été agréés en 2020, pour une surface de 5 036 ha.**

En Centre-Val de Loire (source : du 29 janvier 2021) :

- 🍃 **4 124 propriétés** sont dotées d'un **PSG obligatoire** agréé (ancien et nouveau seuil) pour **456 894 ha** ; soit **92,5% des surfaces** concernées ;
- 🍃 **475 propriétés** sont dotées d'un **PSG volontaire** agréé pour **9 654 ha** ; soit une **hausse de 7%** par rapport à 2019 (en nombre) ;
- 🍃 **372 PSG ont été agréés en 2020, pour une surface de 35 927 ha.**

PSG agréés au titre des réglementations environnementales

Certains zonages environnementaux (*monuments historiques, sites classés, sites Natura 2000...*) requièrent des démarches administratives spécifiques dont le propriétaire peut s'exonérer en demandant l'agrément de son DGD au titre des articles L.122-7 et 8 du code forestier. En site Natura 2000, l'agrément L.122-7 et 8 permet au propriétaire de disposer d'une garantie de gestion durable, indispensable en cas d'engagements fiscaux (*succession, ISF, DEFI*).

En 2020, **195 PSG** ont bénéficié d'un agrément au titre de ces articles, dont 159 pour la seule réglementation Natura 2000 (81%), pour une surface de **23 798 ha** (surface totale des PSG concernés). Le nombre de PSG agréés L.122-7 et 8 est resté à un niveau important en 2020 (47% des agréments), signe que les gestionnaires et propriétaires forestiers de nos régions ont maintenant bien compris l'intérêt de demander son bénéfice.

Dans nos deux régions, le nombre total de PSG en cours avec un agrément L.122-7 et 8 est de **1 968 PSG pour une surface totale de 262 538 ha.**

Codes des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

Le CBPS est un document réglementaire de gestion durable établi par le CRPF pour les propriétés de moins de 25 ha. Les propriétaires concernés peuvent adhérer au CBPS ce qui leur octroie « présomption de garantie de gestion forestière durable ».

En 2020, **51 propriétaires** ont adhéré à un CBPS, pour une surface de **693 ha**. 47 d'entre-eux ont opté pour une adhésion à un **CBPS+**, c'est-à-dire un CBPS possédant un programme de coupes et travaux. Fin 2020, **698 propriétés sont dotées d'un CBPS pour 8 690 ha** (soit une surface moyenne de 12 ha). À noter que la surface sous CBPS a légèrement diminué par rapport à 2019 (-620 ha).

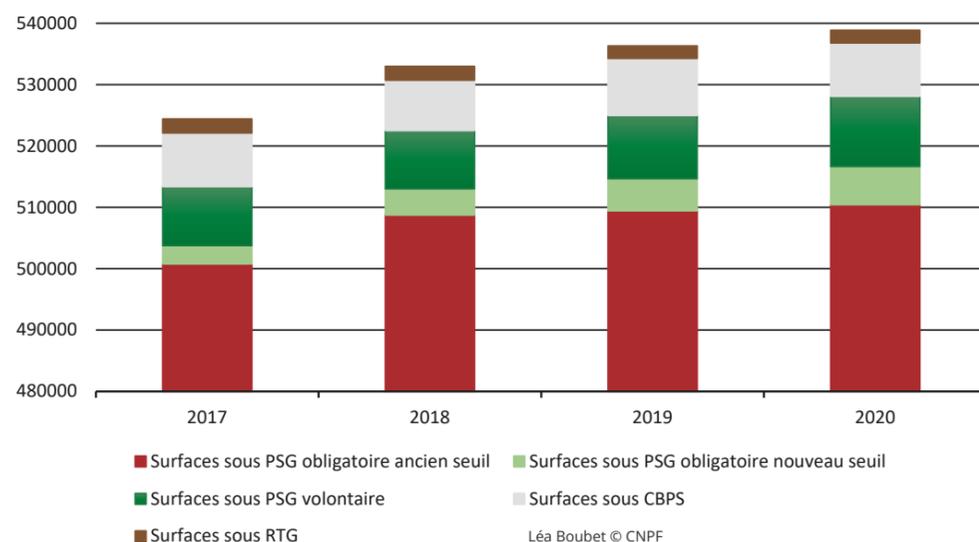
La loi d'avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 prévoit la suppression du CBPS en 2022. Des discussions sont actuellement en cours entre le CNPF et l'État pour prolonger cet outil bien adapté à la gestion des petites propriétés.

Règlements Types de Gestion (RTG)

Le RTG est un document réglementaire de gestion établi par un gestionnaire forestier professionnel (coopérative forestière, expert forestier, ONF...), pour un ensemble de parcelles gérées en commun, principalement pour les forêts non soumises à l'obligation de PSG. Le RTG est agréé par le CRPF et vaut garantie de gestion forestière durable pour pouvoir bénéficier de dispositions fiscales particulières ou de certaines aides publiques.

Fin 2020, **133 propriétaires** sont signataires d'un RTG pour **2 022 ha**, soit une **surface moyenne de 15 ha** (légèrement supérieure au 12 ha des CBPS). Ces chiffres sont quasi identiques à ceux de 2019.

Évolution des surfaces sous document de gestion durable



Demandes de coupes

Le nombre de demandes (coupes extraordinaires, coupes d'urgence, coupes administratives) est resté au niveau élevé de 2019, avec près de **240 demandes** traitées en 2020. À noter toutefois une légère diminution des demandes de coupes extraordinaires et administratives (212 en 2019 contre 189 en 2020), mais une forte augmentation des déclarations de coupes d'urgence (29 en 2019 contre 51 en 2020, +75%), causée en grande partie par les dépérissements (pin sylvestre, épicéa et douglas).

AGIR POUR LE REGROUPEMENT FORESTIER

Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux Forestiers (GIEEF)

Les GIEEF sont destinés à favoriser une gestion concertée des forêts entre propriétaires volontaires. Le suivi de leur mise en place est inscrit dans les objectifs du COP 2017-2022 entre l'État et le CNPF.

Notre contexte régional n'est pas favorable à la création de GIEEF : grandes propriétés, territoires de chasse, absence de structures porteuses type Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASLGF) ou autre.

À ce jour, **un seul GIEEF** est labellisé en Indre-et-Loire. Une autre demande de création a été déposée courant 2020 auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire (dans le département du Cher). Depuis 2017, le CRPF a agréé **5 PSG concertés** à vocation potentielle GIEEF, sans certitude que ces projets débouchent effectivement sur de nouvelles labellisations.

Restructuration foncière & desserte forestière

Le CRPF contribue à plusieurs projets, principalement en région Ile-de-France :

- 2020 a vu la fin de l'action engagée en Essonne avec l'appui du Parc Naturel Régional (PNR) du Gâtinais Français. Elle a permis une amélioration de la structure foncière dans un contexte d'extrême morcellement. Au total **688 parcelles ont été vendues ou échangées**, représentant **70 ha** ;
- une étude et une **carte des circulations forestières** ont par ailleurs été réalisées, en partenariat avec la SAFER, sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération de Roissy-Pays de France ;
- L'action **INNOV'EXPE 95** avec le Département du Val-d'Oise a permis d'améliorer notamment le foncier du massif d'Arthies où 550 propriétaires se partagent 455 ha boisés. Les 116 réponses de propriétaires intéressés (22%) ont permis de les conseiller au mieux par lettre, téléphone et 8 tournées de terrain. D'autre part, l'action s'est focalisée sur la **desserte du massif de La-Tour-du-Laye** (550 ha, 5 PSG et 1 forêt départementale) par la mise au point d'un schéma de desserte et l'étude d'itinéraires de désenclavement pour pallier les limitations de tonnages à moins de 5t sur les voies communales empêchant la sortie des bois.

À noter que le CRPF est membre consultatif des comités techniques départementaux (cinq réunions par an) examinant les projets d'acquisition et de rétrocession présentés par la SAFER Île-de-France.

. : AXE 2 - PRÉSERVER, INNOVER, ACQUERIR DES CONNAISSANCES



Florent Gallois © CNPF

22

RECHERCHER & DÉVELOPPER DES OUTILS & DES MÉTHODES POUR CONSTRUIRE LA FORÊT DE DEMAIN

- ✓ Projets en cours 22
- ✓ Nouveaux projets 23
- ✓ Expérimentation forestière 24
- ✓ Carte des essais 24
- ✓ Santé des Forêts 25

RECHERCHER & DÉVELOPPER CONSTRUIRE LA

Ce chapitre concerne principalement les actions de Recherche-Développement-Innovation (RDI) conduites par le CRPF lui-même, ou conduites par d'autres partenaires (Recherche, Universités, Gestionnaires, Groupes de progrès...), avec l'implication du CRPF. Les activités 2020 se sont déroulées normalement malgré la crise sanitaire. Le CRPF a participé au lancement d'un réseau de R&D au sein du CNPF. Le premier objectif a été de rédiger le bilan à mi-période du contrat d'objectifs et de performance (COP) passé entre l'Etat et le CNPF. La plupart des projets et actions de RDI décrits ci-après s'inscrivent dans l'objectif d'**améliorer la résistance et la résilience des forêts face au changement climatique**.

PROJETS EN COURS

MySustFor

(My Sustainable Forest)

Le CRPF participe à ce programme européen, en appui à l'IDF (Institut pour le Développement Forestier), en animant un groupe d'utilisateurs potentiels (gestionnaires...) d'un outil de **cartographie de données forestières** issues d'imageries satellitaires. Cette année a été consacrée à l'évaluation finale de l'outil, notamment en testant la pertinence des données sanitaire sur le massif de Meillant (Cher).

Adevbois Plantations

Cette étude sur les plantations de la région Centre-Val de Loire s'est poursuivie en 2020, en partenariat avec les groupes de progrès, par la collecte de références technico-économiques sur des chantiers représentatifs âgés de moins de 10 ans. Une quarantaine de plantations sont pour l'instant intégrées dans une base de données qui sera valorisée par l'édition d'un référentiel de prix

par types de travaux, et l'analyse de la réussite des plantations selon les techniques utilisées.

Adevbois Transfert des outils de diagnostics sylvo-climatiques

Ce projet vise à former des référents et des membres des groupes de progrès à l'utilisation des **outils de diagnostics sylvo-climatiques** en cours de développement au CNPF. Les **formations** se déroulent sous forme d'exercices pratiques dont les enseignements servent à adapter les outils aux spécificités de la région Centre-Val de Loire. Une formation dédiée à l'outil **ARCHI** a eu lieu le 17 décembre à Levet (Cher). D'autres formations sont programmées en 2021 pour les outils **Prestations Nord-Ouest** et **BioClimSol**.

Conqueth sur le Chêne pubescent

Ce programme étudie l'opportunité de développement du chêne pubescent

en tant qu'essence complémentaire (voire de substitution) à nos chênes communs face au changement climatique. Le CRPF est très actif sur ce programme (identification de peuplements, mesures dendrométriques, installation d'un marteloscope dédié...). En 2020, il a produit une étude sur les principaux **critères de reconnaissance de l'espèce**, lorsqu'elle est en mélange avec le chêne pédonculé (la distinction est souvent difficile à faire). Des fiches techniques et des films ont été réalisés, et sont mis en ligne sur les sites du CNPF.

Programme Forêts-21, les forêts du futur

Ce projet (partenariat INRAe-CNPF-ONF) vise à développer un service web de monitoring et pilotage stratégique des forêts de production intégrant, de manière interactive, tout un ensemble de schémas de sylvicultures. Le CRPF participe au groupe de travail chargé de proposer des **scénarii sylvicoles pour les chênaies**.

DES OUTILS & MÉTHODES POUR FORÊT DE DEMAIN

AXE 2

NOUVEAUX PROJETS

SyCoMore, la sylviculture de précision

Ce projet ambitieux, piloté par l'INRAe, regroupe l'ensemble des partenaires étudiant l'arbre et la forêt en région Centre-Val de Loire. Courant 2020, le CRPF a participé activement à l'élaboration de ce programme, en collaboration étroite avec l'IDF (antenne d'Orléans). Une demande de financement a été déposée à la Région en janvier 2021.

Le projet s'articule autour de trois volets dont le fil conducteur est l'utilisation des **nouvelles technologies pour aider le forestier**

dans ses diagnostics et choix de gestion :

- volet 1 : prévenir et gérer les dépérissements forestiers (détection et cartographie par images satellitaires...);
- volet 2 : gérer et renouveler les peuplements en prenant en compte le changement climatique (diagnostics sylvo-climatiques, techniques de renouvellement innovantes...);
- volet 3 : anticiper les ressources génétiques du futur (état des lieux de l'existant, besoins nouveaux, perception sociale des transformations prévisibles...).

Projet Adevbois Avenir du pin sylvestre

L'objectif de ce projet piloté par le CRPF est de caractériser et mieux comprendre le phénomène de **mortalité du pin sylvestre** en région Centre-Val de Loire, notable depuis 2018, et très marqué en 2020.

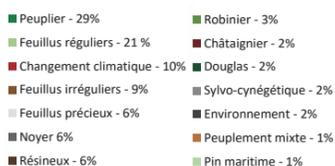
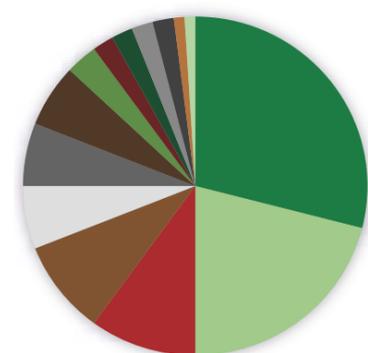
Une centaine de placettes (couples « peuplements sains / peuplements dépérissants ») seront étudiées (caractéristiques dendrométriques, réserve utile du sol...). Les données relevées serviront à alimenter l'application nationale BioClimSol pour en améliorer la précision à l'échelle du Centre-Val de Loire.

Expérimentation forestière

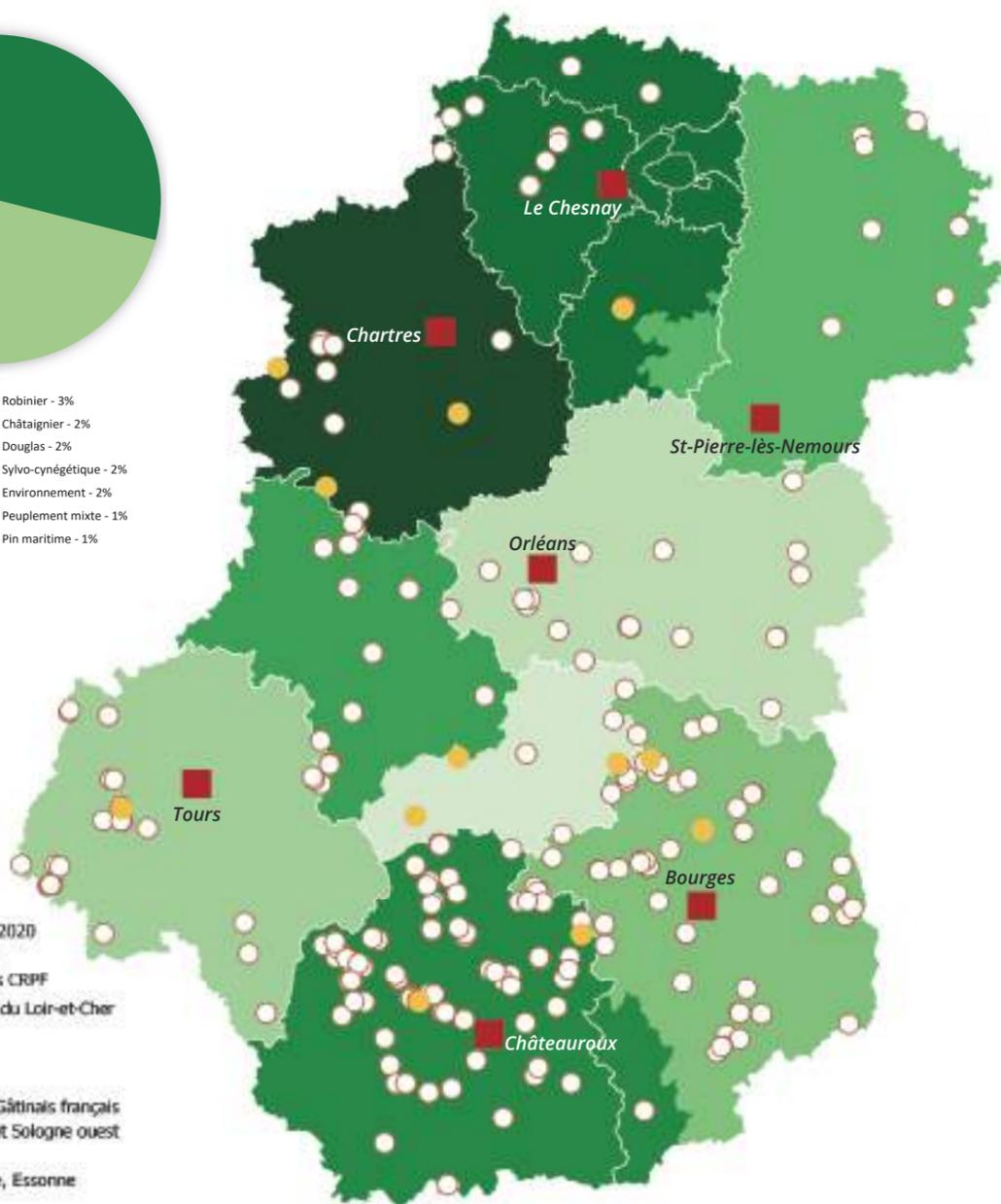
Le CRPF suit un réseau de placettes de démonstration et d'expérimentation de **plus de 300 dispositifs**. Cette année, le réseau s'est enrichi de **16 nouveaux sites**. Il s'agit de suivi de plantations de provenances ou d'essences dont la résistance aux évolutions climatiques est à évaluer : chêne pubescent, cèdre, provenances de douglas... Des tests de nouveaux cultivars de peupliers, de sylviculture, ou de suivis de peuplements d'essences atypiques en région (*sapin de Nordmann, pin rigida, séquoia toujours vert*) ont également été initiés.

Le suivi des dispositifs déjà en place a concerné **145 sites**, avec l'intégration continue des données dans la base nationale ILEX et la rédaction des comptes-rendus de mesures pour chaque site. La synthèse d'un essai de techniques de boisement et d'éclaircie en chêne a été publiée dans la revue du CRPF.

Des essais sur tous les sujets sylvicoles et sur l'ensemble de nos régions



Légende



Santé des forêts

Le CRPF est très impliqué dans le réseau des **correspondants observateurs (CO)** du Pôle Interrégional Nord-Ouest de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture (DSF). Il coordonne ce pôle dans nos deux régions.

Tous les techniciens du CRPF sont formés annuellement (*formations de base, calibrages...*) par le DSF pour réaliser des actions de surveillance et de suivi de placettes permanentes, ainsi que des diagnostics à la demande des propriétaires dans des forêts confrontées à des problèmes phytosanitaires.

Une année climatique encore difficile pour la forêt

2020 s'inscrit dans la continuité des années précédentes (2018 et 2019), avec des périodes de sécheresse et des pics de température ayant amplifié les risques sanitaires. Le développement de l'encre du châtaignier et l'aggravation de la mortalité du pin sylvestre dans certains secteurs (Brenne, Orléanais, Giennois...) sont les principaux constats de l'année. À surveiller également la présence latente de la chenille processionnaire du chêne et du hanneton forestier dans certaines plantations.

Le bilan annuel respectif de nos deux régions est accessible et téléchargeable sur le site web du CRPF www.ifc.cnpf.fr

Des études spécifiques pour évaluer les dépérissements des chênes et châtaigniers

Une action d'ampleur a été conduite à l'initiative du DSF pour évaluer l'état de santé des chênaies. Une campagne d'observation, à laquelle le CRPF a fortement contribué a été réalisée dans 9 massifs privés de nos régions (5 en Centre-Val de Loire et 4 en Île-de-France). Il en ressort que la majorité des massifs inventoriés est dans un état de santé assez satisfaisant hormis quelques forêts où des dépérissements plus importants sont constatés (Indre, Cher...).

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/actualite-en-sante-des-foret>

Une autre action a été menée en Île-de-France pour cartographier l'état sanitaire des châtaigneraies (étude partenariale ONF/CNPF/DSF). Des cartes de dépérissement ont été produites à partir d'images satellitaires (Sentinel 2) couplées à des observations de terrain.

Pour en savoir plus : <https://www.onf.fr/onf/actualites-ile-de-france> (article « Les châtaigniers sous surveillance spatiale »)



Jérôme Rosa © CNPPE

. : AXE 3 - TRANSMETTRE, COMMUNIQUER, S'ADAPTER



28

INFORMER, FORMER & CONSEILLER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

- ✓ Réunions de vulgarisation 28
- ✓ Formations FOGEFOR 29
- ✓ Appui technique individuel 29
- ✓ Revue Notre Forêt 30
- ✓ Newsletter Nouvelles de nos forêts 30
- ✓ Site web du CRPF 30
- ✓ Laforetbouge.fr 30
- ✓ Enseignement forestier 31

INFORMER, FORMER & CONSEILLER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS



Cet axe concerne la mission de développement forestier du CRPF. Il s'agit d'orienter, informer, former, conseiller et accompagner les sylviculteurs dans la gestion de leur forêt. Cette animation se fait en relation étroite avec les 9 groupes de progrès de nos deux régions : Association Peupliers de Loire, CETEF du Berry, CETEF de l'Indre, CETEF Perche et Beauce, GVF 28, CETEF de Touraine, GDF d'Île-de-France, GDF 41 et GEDEF Loiret-Sologne.

En 2020, les réunions de vulgarisation et les formations FOGEFOR ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Les visites techniques (visites individuelles), bien que ralenties, ont pu néanmoins se dérouler dans des conditions satisfaisantes et dans le respect des gestes barrières.

Réunions de vulgarisation

Seules **12 réunions** ont été réalisées sur les 36 initialement prévues (5 réunions réalisées en Île-de-France et 7 en Centre-Val de Loire). Les restrictions sanitaires ont amené à revoir le format des réunions en privilégiant notamment le terrain plutôt que la salle, la demi-journée plutôt que la journée et le repas sorti du sac lorsque la restauration s'imposait. Aucune baisse de participation n'a été constatée (moyenne de 31 participants en 2020 contre 28 en 2019).

Les réunions du 1^{er} semestre 2020, annulées pour cause Covid, ont été reprogrammées à l'identique au 1^{er} semestre 2021. Les réunions ont permis de toucher «exceptionnellement» **112 nouveaux propriétaires** forestiers (soit un taux de pénétration de 30%), ce qui montre l'intérêt de ces réunions pour orienter davantage de propriétaires vers les bonnes pratiques de gestion forestière.



Dates	Dép.	Thèmes	Nb total participants	Nb nouveaux participants
Île-de-France				
21 fev.	77	Nouvelle donne pour le Peuplier	40	9
5 et 6 mars	77	Utilisation de la tronçonneuse	10	10
4 sept.	77	Fiscalité / Arbres remarquables	52	17
25 sept.	91	Feuillus : du marquage à la commercialisation	13	2
10 et 11 dec.	77	Utilisation de la tronçonneuse	11	8
Centre-Val de Loire				
6 mars	41	Santé des forêts	44	22
11 sept.	18	Exploitation et commercialisation (visite Tecasbois)	32	9
14 sept.	36	Le chêne pubescent	23	9
18 sept.	45	Choix des essences	44	8
21 sept.	37	Gestion des peuplements de chênes	63	9
25 sept.	28	Suivi des régénérations naturelles	15	0
Total		12 réunions	376	112

Formations FOGEFOR

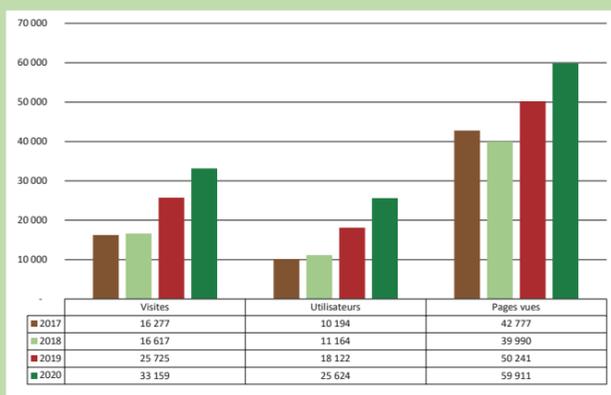
Plusieurs cycles étaient programmés en 2020 : un cycle de base en Sologne (8 samedis), un cycle d'initiation (dit « cycle d'été » sur 4 jours consécutifs), un cycle sur la création et la gestion des Groupements Forestiers, un cycle sur la fiscalité. Seul le cycle « Fiscalité » a pu avoir lieu en octobre, il a réuni 7 participants sur 2 jours.

Le cycle Sologne a pu commencer la première journée mais n'a pu se poursuivre. Il est reporté sur 2021, ainsi que les autres cycles n'ayant pu avoir lieu.

Appui technique individuel

129 visites techniques de terrain ont été réalisées en 2020, soit une **moyenne de 12 visites par technicien**. La plupart concerne de nouveaux propriétaires en demande de conseils sur la commercialisation des bois, les projets de (re)boisements, les problèmes sanitaires et les diagnostics globaux de gestion (« tours de bois »). Sauf exception, un compte-rendu de visite est remis à chaque bénéficiaire.

En marge des visites, de nombreux conseils personnalisés sont délivrés aux propriétaires par téléphone ou par rendez-vous au bureau lors des permanences des techniciens.



Léa Boubet © CNPF



Revue Notre Forêt

La revue Notre Forêt constitue le principal support de communication du CRPF pour la sensibilisation des propriétaires forestiers. Elle est adressée gratuitement à tous les propriétaires de bois plus de 10 ha, ainsi qu'aux élus et partenaires de la filière forêt-bois de nos deux régions : **4 tirages par an (mars, juin, septembre et décembre) à 12 000 exemplaires.**

Newsletter Nouvelles de nos Forêts

La newsletter Nouvelles de nos forêts a fait l'objet d'une refonte complète en cours d'année pour en améliorer la présentation et mieux répondre aux besoins des abonnés. Une enquête a été faite pour connaître leur avis sur les rubriques à améliorer, supprimer ou ajouter... Les premiers retours indiquent que ce nouveau format est bien accueilli par les lecteurs. Nouvelles de nos forêts compte **3 900 abonnés** : un chiffre équivalent à celui de 2019.

Site web du CRPF - ifc.cnpf.fr

Le site web du CRPF a vu son trafic augmenter en 2020, avec près de **33 150 visites (+11% par rapport à 2019)**, imputées à **25 600 utilisateurs**. Les visiteurs, propriétaires forestiers ou autres, peuvent y consulter ou télécharger de très nombreuses informations et documents : fiches techniques, brochures, revue Notre Forêt, programmes et invitations aux réunions forestières...

Laforetbougé.fr

Le portail de services laforetbougé.fr est un site national décliné dans toutes les régions. Il propose un ensemble de services pour faciliter les démarches de gestion des propriétaires forestiers et des autres professionnels de la filière forêt-bois : bourse foncière, formulaires administratifs, annuaires professionnels, télétransmission de PSG...
 Fin 2020, pour nos régions, on dénombre **250 comptes propriétaires créés (contre 187 fin 2019)** et **105 comptes entreprises (contre 99 fin 2019)**.



Léa Boubet © CNPF

Enseignement forestier

Plusieurs personnels du CRPF interviennent régulièrement dans les formations du Master « Forêts, agrosystèmes, mobilisation des bois » de **l'Université d'Orléans**. En 2020, les interventions ont concerné les thèmes biodiversité, documents de gestion forestière durable, aspects juridiques et réglementaires..., ainsi qu'une participation au jury d'examen (*rapports de stage et soutenances orales*).

D'autres interventions ont été réalisées auprès de **l'université Paris-Diderot** (*master « Environnement et risques »*), et en accompagnement de chantiers-écoles avec plusieurs Maisons Familiales et Rurales de la région.

À noter que malgré les contraintes de la crise sanitaire, le CRPF a maintenu l'accueil de plusieurs stagiaires (*BTS, master...*) pour permettre la poursuite des études en cours.

. : ZOOM - ENVIRONNEMENT & TERRITOIRE



Olivier Martineau © CNPF

34

AMÉLIORER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES TERRITOIRES

- SRGS & environnement 34
- Plans d'actions environnementaux 34
- Territoire & urbanisme 35

36

NATURA 2000 SOLOGNE

37

DU PEUPLIER POUR L'AVENIR

38

FORÊT, GIBIER & CHASSE

39

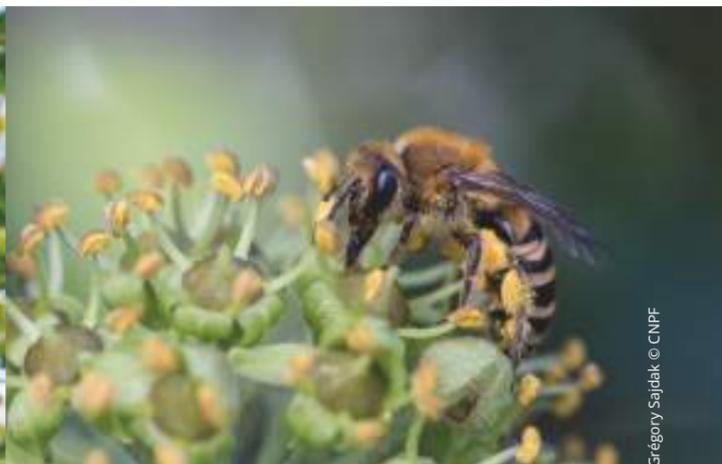
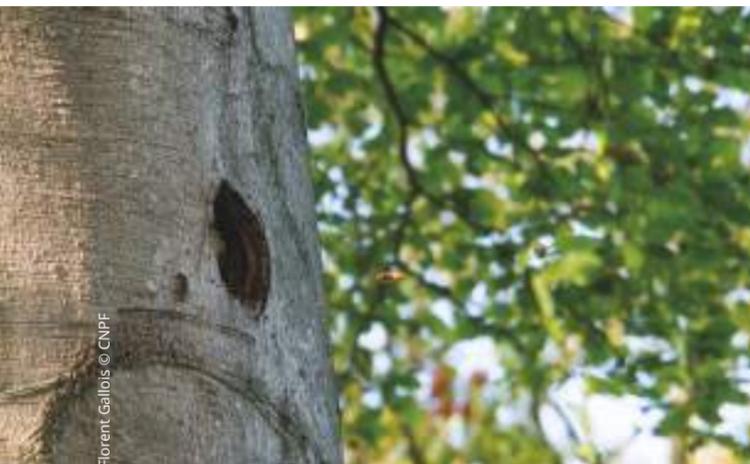
FILIÈRE FORÊT-BOIS

. : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES

Le CRPF s'efforce de faire valoir la place et le rôle de la forêt privée auprès des différentes instances environnementales et territoriales. Les élus et/ou agents du CRPF participent aux multiples commissions, groupes de travail, demandes d'informations..., dans lesquels ils sont invités à siéger ou à donner des avis : biodiversité, Natura 2000, chasse, documents d'urbanisme...

SRGS & environnement

En 2020, une action importante a consisté à rédiger les enjeux environnementaux et paysagers des SRGS, ainsi qu'à la mise à jour de l'annexes vertes de la région Centre-Val de Loire et le projet d'annexes vertes Île-de-France. Rappelons que, lorsqu'une annexe verte est approuvée, les documents de gestion durable (PSG, RTG) intégrant les règles de gestion de cette annexe, sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000 prévue par l'article R 414-4 du code de l'Environnement. Ce travail de rédaction sera soumis en 2021 à l'approbation du Conseil de Centre et à l'avis de l'Autorité Environnementale, avant agrément définitif de nos deux SRGS.



Plans d'actions environnementaux

Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Contributions et avis sur la révision de la charte du PNR du Vexin Français, et sur le projet de charte forestière de territoire (CFT) du PNR du Perche.

Faune emblématique de nos forêts

Contribution [co-portage ONF, CNPF, SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères)], dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) « Chiroptères », à la rédaction d'une convention type d'accès entre les associations de protection de la nature et les propriétaires forestiers afin de cadrer les conditions d'accès aux propriétés en cas d'accord du propriétaire.

Forêt & apiculture

Engagement dans l'appel à projet « Forêt et apiculture » lancé par l'ADAPIC (Association pour le Développement de l'Apiculture en région Centre-Val de Loire) pour la période 2020-2023.

L'objectif est de faciliter la concertation entre apiculteurs et forestiers afin de promouvoir les pratiques favorables à l'accueil de l'activité apicole en forêt. Une réunion par département est prévue, la première a eu lieu en septembre 2020 dans le Loir-et-Cher, les autres se tiendront en 2021.

ENVIRONNEMENTALE TERRITOIRES

Territoire & urbanisme

Le CRPF suit et donne des avis techniques sur certains grands dossiers d'aménagement du territoire (schémas stratégiques, lignes à grandes vitesses, parcs éoliens...). Il se prononce également sur les documents d'urbanisme et les différents zonages réglementaires concernant la forêt. Il est aussi sollicité de plus en plus souvent pour des projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques.

Plans et schémas territoriaux

Contributions aux Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) « Grand Châteaudun » et « Porte Eulériennes d'Île-de-France », au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Sancerre-Sologne et implication dans le groupe de travail du contrat territorial de gestion quantitative et qualitative de l'eau du bassin du Cher.

Prévention des risques d'inondations

Contributions aux projets de règlements des Plans de Prévention des Risques d'inondations (PPRI) de la Loire à Blois, Chaille, Saint-Gervais-la-Forêt et Vineuil, ainsi que celui du Cher rural.

Espaces naturels sensibles (ENS)

Fourniture d'avis sur des zones de préemption ENS dans trois des départements de la région (Indre-et-Loire, en Seine-et-Marne et en Essonne).

Espaces boisés classés (EBC)

Participation au groupe de travail piloté par la DDT d'Indre-et-Loire pour la mise à jour de l'arrêté portant sur l'autorisation de coupes d'arbres par catégories dans les espaces classés boisés.

Ce travail a débouché, outre le nouvel arrêté, sur la publication de deux documents de communication concernant l'utilisation du zonage EBC dans les documents d'urbanisme (un document destiné aux élus, un document destiné aux bureaux d'études). À télécharger sur ifc.cnpf.fr

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

Le code de l'urbanisme prévoit un avis du CRPF lorsque les PLU entraînent une réduction des espaces boisés. À ce titre, 64 avis ont été rendus en 2020 : 26 en Île-de-France et 38 en Centre-Val de Loire.

À noter, indépendamment de ces demandes d'avis, que les sollicitations des collectivités auprès du CRPF (demandes d'informations, de conseils, de documentations...) sont de plus en plus nombreuses concernant la forêt dans les documents d'urbanisme.

Parcs éoliens ou photovoltaïques

12 avis ont été rendus dans l'année : 9 pour l'implantation de parcs éoliens (4 dans le Loiret, 2 dans l'Indre, 2 dans le Cher, 1 en Essonne) et 3 pour l'implantation de centrales solaires (2 dans le Loiret et 1 en Indre-et-Loire).



. : NATURA 2000 SOLOGNE

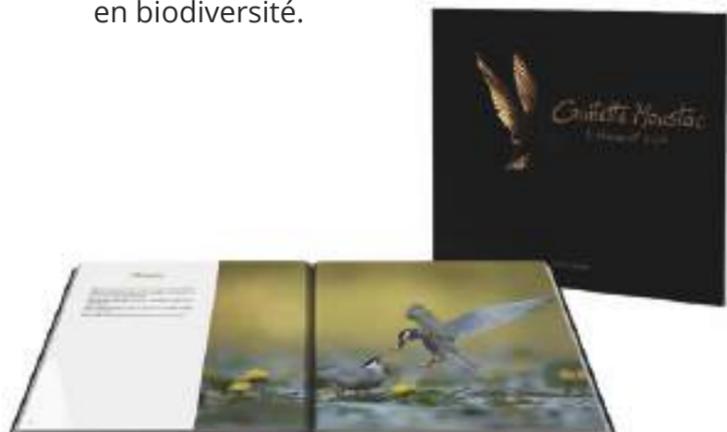
Le CRPF anime, dans le cadre d'un contrat pluriannuel avec la communauté de communes de la Sologne des Etangs, le site Natura 2000 Sologne, plus grand site terrestre d'Europe avec 345 000 ha désignés au titre de la directive « Habitats ».

En 2020, l'animation du site a permis de développer **13 nouveaux projets de restauration écologique** sur des domaines privés. Malgré les restrictions liées au contexte sanitaire, de nombreuses actions ont pu être maintenues (visite-conseil, chantier, expertise, formation).

Plusieurs collaborations avec les chasseurs ont été initiées :

- la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret s'est engagée dans un contrat Natura 2000 sur le domaine de la Motte à Ménestreau-en-Villette (45). Un chantier de coupe des ligneux a été entrepris en faveur de deux milieux d'intérêt européen : Lande sèche et Végétation héliophytiques des berges d'étang ;
- un partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs du Loir-et-Cher a débuté dans le cadre d'un projet de préservation du Butor étoilé et du Flûteau nageant. Grâce à des financements de l'Eco-contribution et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, plus de 20 étangs solognots seront restaurés entre 2020 et 2022. Les travaux consistent notamment à favoriser le développement de grandes roselières riches en biodiversité.

Florent Gallois © CNPF



Natura 2000 Sologne a été mis à l'honneur par l'édition d'un ouvrage d'illustrations photographiques dédié à la Guifette moustac (Thierry Lebert, septembre 2020). Ce livre illustre l'intérêt des écosystèmes d'étangs solognots pour la préservation des espèces animales d'intérêt européen.

. : DU PEUPLIER POUR L'AVENIR

MOOZ

Plus de 50% de peupleraies ne sont pas replantées après exploitation en région ouest (Pays-de-la-Loire et Centre-Val de Loire). Depuis 2018, le CRPF pilote le projet « Du peuplier pour l'avenir » qui vise à favoriser le renouvellement des peupleraies afin d'assurer le maintien des filières industrielles locales tout en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (Indre, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire).

Ainsi une aide financière est accordée aux populteurs qui replantent en respectant le cahier des charges technique et environnemental établi par la chargée de mission du CRPF, Léa Boubet et l'ensemble des partenaires du territoire : CRPF Bretagne Pays-de-la-Loire, PNR Loire Anjou Touraine, ONF, Conseil National du Peuplier (CNP), etc.

Des productions techniques à venir

Le cahier des charges de replantation régional a été validé par l'ensemble des membres du comité de pilotage avec, par exemple, un recul des plantations à 10 m des bords de berges. Des recommandations de gestion particulières des peupleraies en sites Natura 2000 ont été également validées en concertation avec les animateurs des sites en 2020.

- L'ensemble de ces bonnes pratiques populicoles respectueuses des enjeux locaux seront compilées dans un guide publié en 2021.
- Un colloque en visioconférence sera également organisé début 2021 pour restituer l'ensemble des résultats du projet.

La prolongation et renfort du projet

- En octobre 2020, la DRAAF Centre-Val de Loire a accepté de prolonger l'échéance de l'aide à la replantation jusqu'au 30 mai 2022, prévue initialement le 30 novembre 2020. Cette prolongation de l'attribution de l'aide permettra de maintenir la dynamique des replantations initiées par le projet.
- D'autre part, le périmètre géographique d'éligibilité a également été étendu à 110 communes supplémentaires. Ainsi l'aide au reboisement est disponible sur 250 communes (140 avant).
- Ce renfort du projet a permis le recrutement d'Antoine Lelong, en tant que technicien chargé de mission sur le projet pour travailler en binôme avec Léa Boubet et relancer l'animation territoriale des replantations.

La replantation assurée

Plus de 11 000 peupliers ont été replantés en 2020 avec l'aide complémentaire de 2,50€/plant « Du peuplier pour l'avenir » soit environ 63 ha de peupleraies replantées avec l'aide : c'est 2,5 fois plus qu'en 2019. Au total, quasiment 21 000 peupliers ont été replantés mobilisant plus de 52 000 € financés par le Ministère de l'Agriculture.

Sylvain Gaudin © CNPF

FORÊT, GIBIER & CHASSE

Cette thématique est particulièrement importante pour nos territoires. Les élus et agents du CRPF ont suivi la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi Chasse, et ont participé activement aux différentes mesures dérogatoires de poursuite de l'activité chasse durant la crise sanitaire. Le CRPF a aussi animé ou participé à plusieurs projets et formations sur l'équilibre sylvo-cynégétique.

Focus Loi Chasse

Les nouvelles dispositions contenues dans la loi chasse concernant tout ce qui a trait au plan de chasse ont été mises en œuvre en 2020 :

- la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune sauvage) de chaque département a été conduite à émettre un avis sur les minima et maxima, le CRPF ayant fourni aux représentants des intérêts de la forêt privée des éléments tirés des fiches de signalement de la pression du gibier dans leur département ;
- le CRPF a été consulté par certaines fédérations départementales pour émettre un avis sur les demandes individuelles de plan de chasse (23 000 dans notre circonscription). D'autres fédérations ont « fait comme avant » sans tenir compte des nouveaux textes réglementaires et n'ont pas formellement sollicité le CRPF.

Le CRPF a fait en sorte que les positions soient harmonisées au mieux. Cela a été l'occasion de comparer la représentation de la forêt privée dans les différents départements et, de fait, de suggérer de demander à chaque préfet de désigner le CRPF à la CDCFS pour représenter la forêt privée, et que chaque président de syndicat fasse la même démarche.

Enfin, le CRPF, notamment par des courriers envoyés aux préfets, a beaucoup œuvré à une cohérence entre les arrêtés dérogatoires au couvre-feu ou au confinement pour permettre la régulation des sangliers et l'application du plan de chasse.

Projet Adevois « Equilibre sylvo-cynégétique »

Le CRPF a déposé en 2019 une demande de financement Adevois auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire pour 2 volets de travail :

- Intégrer, via une application informatique, les données des fiches de signalement CRPF de la pression du gibier dans Merlin (logiciel de suivi des PSG et de l'activité du CNPF) ç raison de 1200 fiches à jours ;
- Réaliser une étude sur l'impact économique des dégâts de gibier.

Le CRPF a donc recruté en 2020 un informaticien pour la partie Application vers Merlin, et une chargée d'étude pour l'étude économique (début de l'étude le 8 mars 2021).

Projet « Reforest »

Le CRPF a poursuivi sa participation au projet « Reforest », piloté par l'INRAe, avec la mise en place d'une démarche concertée d'évaluation de la pression du gibier sur la forêt, en Eure-et-Loir avec la Fédération des chasseurs, la DDT et la Syndicat. Le consensus mis en place a été testé en conditions réelles le 15 décembre 2020.

Formations

L'ANCGG (Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier) a demandé au CRPF de refondre et mettre à jour le module de formation datant de 2015 et établi conjointement avec l'ANCGG et l'IRSTEA. Ce nouveau module sera opérationnel pour la prochaine saison de formation qui débute au printemps 2021.

En 2020, le CRPF a également réalisé deux formations de gardes particuliers (Cher et Seine et Marne) au module Police Forestière. Cela a été l'occasion de leur passer des messages concernant l'équilibre sylvo-cynégétique compte tenu du rôle non négligeable qu'ils ont vis-à-vis des propriétaires : 30 personnes en ont bénéficié. Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis de répondre à toutes les demandes.

Florent Gallois © CNPF

FILIÈRE FORÊT-BOIS

Sylvain Gaudin © CNPF

Projet Panibois

Le CRPF participe depuis 2 ans au projet Panibois qui consiste à tester l'utilisation du tremble local pour la fabrication de moules de cuisson alimentaires. L'entreprise Panibois est située dans le Loiret, à Marcilly-en-Villette, près d'Orléans. Le projet s'est terminé en décembre 2020. Le CRPF a contribué :

- au repérage et à la fourniture de 3 lots d'arbres échantillons (en Sologne en station hydromorphe de nappe perchée, en Orléanais en station de terrasse de rivière et en Brie en station riche de limon profond des plateaux) ;
- à la réalisation d'une étude de ressources afin d'évaluer la disponibilité en tremble dans en Centre-Val de Loire et en Seine-et-Marne.

Les résultats sont très positifs. Le tremble local se prête bien à la fabrication des moules (rendement au déroulage acceptable, couleur satisfaisante, absence d'odeur lors de la cuisson...) et la ressource est abondante, surtout dans les faibles classes de diamètres.

Label Bas Carbone

Le CRPF contribue au déploiement du Label Bas Carbone (LBC), géré par le Ministère de la Transition Ecologique. Le LBC permet de certifier des projets forestiers apportant un bilan carbone amélioré par rapport à une situation de référence, avec une valorisation économique. Trois méthodes forestières, établies par le CNPF, sont actuellement disponibles pour guider les projets forestiers : boisement, restauration de peuplements forestiers dégradés et transformation de taillis en futaie.

En 2020, le CRPF a conduit les actions suivantes dans le cadre du LBC :

- formations internes des personnels

techniques aux concepts et méthodes du LBC ;

- présentation des méthodes du LBC lors d'une formation organisée par la DREAL Centre-Val de Loire ;
- recherche et incitation de projets forestiers dans 7 des départements de nos régions (Indre, Loiret, Loir-et-Cher, Cher, Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne) ;
- montage du dossier de labellisation du projet « Essonne », accepté par un financeur : le 1^{er} projet LBC du CRPF.

Duramen

Le CRPF est membre fondateur de l'association de mécénat carbone Duramen. Il siège à son conseil d'administration et fait parti du comité scientifique chargé d'étudier les futurs projets à financer. Si la crise sanitaire a complexifié la recherche de mécènes, 9 contrats de mécénats ont néanmoins été signés en cours d'année pour une surface de 26 hectares et un soutien financier de 49 500€.

Associations interprofessionnelles Fibois

Le CRPF entretient d'excellentes relations avec les interprofessions de nos deux régions. En Centre-Val de Loire cela s'est traduit, entre autres, par des collaborations fortes dans les projets « Panibois » et « Sycomore ». En Île-de-France, la relance de l'interprofession a permis au CRPF de prendre une part active aux réunions, ateliers et animations proposés :

- les états généraux de la forêt et du bois qui se sont tenus le 13 janvier 2020 ;
- le festival des forêts (animation grand public) qui s'est tenu le 3 octobre 2020 ;
- la signature du pacte « Bois biosourcé », le 5 novembre 2020.

ZOOM



ifc.cnpf.fr

**Centre Régional de la Propriété Forestière
ÎLE-DE-FRANCE CENTRE-VAL DE LOIRE**

43 rue du Bœuf Saint Patern - 45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 53 07 91 - Courriel : ifc@cnpf.fr

